

# Prisons : quatre fois plus pour la Flandre

**Les prisons sont plus calmes au Nord qu'au Sud du pays, pourquoi ?** Revendications et infrastructures sont différentes. En dix ans, l'État a investi quatre fois plus dans les prisons flamandes que wallonnes. Pour les rénovations et extensions.

## 1. L'ÉTAT DES PRISONS

● **Albert JALLET**

Les chiffres officiels sont sans appel : depuis presque 10 ans, l'État a investi quatre fois plus dans les prisons flamandes que dans les wallonnes. Résultat des deux masterplan prisons. Des plans qui ont guidé les investissements dans les prisons au niveau de la rénovation, des extensions et des nouvelles constructions.

Un troisième masterplan devrait être dévoilé assez rapidement, actualité oblige. En attendant, un petit coup d'œil sur ce qui a été réalisé est édifiant.

**1. Quatre fois plus** En Wallonie, au bout de l'addition, la calcullette inscrit le montant de 15,8 millions. Pour la Flandre, on arrive à 60,5 millions.

**2. Et avant ?** On n'a pas attendu les masterplans pour investir dans la rénovation de nos prisons ou la construction de nouvelles. Une chance parce que beaucoup d'entre elles datent de la fin du

XIX<sup>e</sup> siècle. Exemple, à Anvers (1854), on remarque que depuis les années 70, on a investi massivement chaque décennie. À Turnhout ou Ypres, on n'a pas lésiné non plus. À Termonde, on a rénové puis construit du neuf.

Ce n'est pas pour ça qu'on n'a rien fait en Wallonie comme à Arlon, Mons, Namur. Là, on y a investi dans les années 70, ou récemment dans un centre de contrôle (800 000 €) mais avec personne à mettre dedans... Pour Huy et Namur, on attend des investissements. Depuis dix ans... mais c'est incessant. Prudence, dans ce type de travaux, c'est comme saint Thomas, on croit ce que l'on voit.

**3. Dans le neuf** Dans les toutes nouvelles structures, c'est kif-kif. Deux en Wallonie et deux en Flandre. Là, c'est du « leasing », l'État paie une redevance annuelle pendant 25 ans avant d'en jouir « pleinement ». Beveren, c'est 13,7 millions par an pour 312

places. Marche-en-Famenne, c'est 12,2 millions par an pour 312 places. Ça fait quand même 1,5 million de différence par an pendant 25 ans.

**4. À Bruxelles Saint-Gilles et Forest** attendent avec impatience de nouveaux murs tant les leurs sont dans un état lamentable. Mais la mégaprison de Haren est au point mort. Le projet étant bloqué par la Ville et la Région.

**5. Du moins neuf** Andenne, Jamioulx ou Lantin. Il faut croire que l'on construit nettement moins solide qu'à la fin du XIX<sup>e</sup>. Andenne tient le coup mais Jamioulx a déjà dû subir des cures de jouvence. Pour Lantin, on pense de plus en plus sérieusement à raser, tant le bâtiment est dégradé ! Mais il faudra attendre le troisième masterplan pour voir ce qu'il en sera. Et si le politique rééquilibrera la balance entre les deux régions. Un déséquilibre qui s'est creusé au fil des majorités successives. ■

« On court avec une dégradation de retard »

● **Caroline FIKELLES**

« Les différences d'infrastructures sont significatives entre le nord et le sud du pays. Les investissements sont parfois deux fois plus importants en Flandre, pour le même poste, déclare Éric Delchevalerie, directeur de la prison de Namur. Et c'est un constat que parta-

gent, en toute objectivité, ceux qui ont visité les prisons dans le pays. Rendez-vous à Lantin et à Bruges, vous verrez la différence d'entretien ! »

Constat partagé par Jean-Claude Carpentier, directeur de la prison de Huy : « On court avec une dégradation de retard et c'est une situation connue depuis des années. Le cas de la prison de Merksplas, en Flandre, où

les bâtiments sont en mauvais état, fait figure d'exception. »

Les deux directeurs de prison pointent du doigt les choix politiques. « C'est la politique qui fournit les enveloppes aux différents districts de la régie des bâtiments », insiste Éric Delchevalerie qui épingle également le rôle des chefs de district. « Certains n'ont pas envie de travailler ! On a eu le cas par le passé

à Namur – et à Liège aussi – où on nous disait qu'il n'y avait plus de sous alors qu'il y en avait encore !»

À la prison de Namur, qui date de 1874, la plus surpeuplée du sud du pays (205 détenus pour 136 places), certains investissements sont attendus. «On revient de très loin. Il n'y a eu que très peu d'investissements jusqu'ici. Notamment parce qu'on a toujours dit que la prison était vouée à disparaître. Résultat : il y a eu un blocage de la régie des bâtiments durant une dizaine d'années, jusqu'en 2010. Et puis, on s'est rendu compte que la prison resterait et on a commencé à ouvrir un peu les vannes...»

Depuis, certaines rénovations de locaux et de bureaux ont été entreprises. «On a reçu un tout nouveau poste de commandement. On est passé de 10 à 80 caméras. 800 000 €, un investissement important. Mais ça fait un an qu'il est vide parce qu'on manque d'agents...»

Éric Delchevalerie estime qu'il

reste beaucoup de choses à faire dans sa prison : «il faudrait rejoindre la façade, certaines portes sont rouillées. L'état des cellules est lamentable. Elles datent de la naissance de la prison au 19<sup>e</sup> siècle. Les châssis sont petits et placés haut, le mobilier est vétuste, il y a peu de luminosité, les sanitaires sont sans intimité...»

Les cellules devraient être mises à neuf à l'occasion d'un gros projet de rénovation de deux ailes de la prison pour un budget estimé à maximum 5 millions €. «Le gros problème, quand on rénove des cellules, c'est qu'il faut les vider... On va les mettre où les détenus ? À noter que nos prisons sont plus surpeuplées qu'en Flandre. Cela joue aussi !»

Prévu pour 2017, le district namurois de la régie des bâtiments précise que cela dépendra toutefois du budget disponible et donc du gouvernement.

À la prison de Huy aussi, un projet de rénovation est prévu. «Les

investissements sont attendus depuis des années... On parle ici du 2<sup>e</sup> semestre 2017. Mais l'échéance a déjà été reculée plusieurs fois, explique le directeur Jean-Claude Carpentier, qui compte dans sa prison 75 détenus pour 63 places. C'est la première grosse rénovation pour la prison qui date de 1871. Il est prévu de commencer par l'électricité. Mais aussi de refaire les sanitaires, réaffecter les locaux, avoir une nouvelle salle d'attente pour les visiteurs, etc.» Et d'ajouter : «c'est une vieille infrastructure mais nous sommes loin de la situation à Forest ! Nos conditions ne sont pas insalubres.»

Si, au sud, des investissements sont en projet dans certaines prisons, «le fossé reste important avec la Flandre», note Éric Delchevalerie. Jean-Claude Carpentier indique, lui, que si les moyens manquent, «il manque aussi, et surtout, une politique d'entretien de ces prisons». ■

## Belgique : de très vieux établissements pénitentiaires

Année de construction ou de rénovation complète des prisons belges, des plus vieilles aux plus récentes.

WALLONIE		FLANDRES	
DINANT	1827	HOOGSTRATEN	Révolution française (rénovée)
ARLON	1867	MERKSPLAS	1825
TOURNAI	1868	RUISELEDE	1849
MONS	1870	ANVERS	1855 (rénovée)
HUY	1871	LOUVAIN	1860
NAMUR	1874	GAND	1862
SAINT-GILLES	1884	TERMONDE	1863
MARNEFFE	19 <sup>e</sup> siècle	LOUVAIN SECONDAIRE	1869
NIVELLES	1908 (rénovée)	MALINES	1874
FOREST – BERKENDAEL	1910	TURNHOUT	1908
PAIFVE	1972	YPRES	1919 (rénovée)
SAINT-HUBERT	1972	WORTEL	1933 (rénovée)
JAMIOULX	1975	AUDENAERDE	1936
LANTIN	1979	BRUGES	1991
ANDENNE	1997	HASSELT	2005
ITTRE	2002	TONGRES	2009
MARCHE-EN-FAMENNE	2013	BEVEREN	2014
LEUZE-EN-HAINAUT	2014		

## 2. DES REVENDICATIONS DIFFÉRENTES

# « On répond aux demandes du Nord »

**Les gardiens flamands n'ont fait grève que 24 h.**

Leurs revendications ne sont pas tout à fait les

mêmes que celles des gardiens francophones...

**S**i les gardiens flamands ont repris le travail un jour après le début de la grève (le 26 avril), contrairement aux gardiens wallons et bruxellois qui se croisent toujours les bras, c'est aussi parce que les revendications ne sont pas exactement les mêmes au nord et au sud du pays.

Les gardiens des prisons en Wallonie et à Bruxelles sont contre toute forme de rationalisation dans les établissements pénitentiaires. Pour rappel, il y a un an, le gouvernement avait mis sur la table un plan de rationalisation, prévoyant une diminution du nombre d'agents pénitentiaires de 10 %. En contrepartie, il s'agirait de « travailler autrement », en optimisant les moyens disponibles et en organisant mieux les services.

Dans les prisons du Nord du pays, « nous sommes déjà dans la rationalisation depuis des années car nos établissements ont été touchés beaucoup plus tôt par les économies », explique Filip Dudal de l'ACV, pendant flamand de la CSC. Mais alors, que réclament les gardiens flamands ? Plutôt le remplacement des départs à la retraite, des engagements supplémentaires et une prime de flexibilité. « Des revendications qui ont été en grande partie rencontrées par les propositions du ministre Koen Geens », note Michel Jacobs, secrétaire fédéral CGSP. « On a un peu l'impression qu'on assiste à une situation où ce sont les prisons du sud qui sont dans la rue et on répond aux demandes des prisons du nord », avait déclaré la semaine dernière Laurence Clamar, perma-

nente CSC.

### Un retour au cadre 2014

Les gardiens wallons et bruxellois réclament également un retour au cadre de 2014, avant les économies : à savoir un plan de personnel de 7 222 statutaires.

Contrairement aux syndicats francophones, les syndicats du nord n'ont pas encore rejeté le protocole d'accord conclu vendredi dernier avec le ministre de la Justice. Ce mardi, les syndicats néerlandophones ont décidé qu'ils présenteraient prochainement ces propositions au personnel des prisons flamandes. Filip Dudal estime qu'un « oui » du personnel promet de provoquer des problèmes au sein du syndicat et « quelques nuits blanches », réalisant que la problématique commence à devenir communautaire. ■

### VITE DIT

**Directeurs** Plusieurs directeurs de prison ont rejoint le cabinet du ministre de la Justice mercredi soir, vers 19 h, pour une nouvelle réunion de travail après celle organisée mardi. Ils doivent dégager des pistes afin d'essayer de débloquer la grève qui touche les établissements pénitentiaires wallons et bruxellois depuis deux semaines.

**Condamnation** Le président du tribunal de première instance de Bruxelles a condamné, mercredi, l'État belge pour avoir violé les droits d'un détenu. La décision, rendue en référé, impose à la Belgique le paiement d'une astreinte de 1500 euros par jour et par infraction si l'homme en question, incarcéré à la prison de Forest, ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin, a rapporté son avocat, M<sup>e</sup> Alexander Hamels.

**Marche-en-Famenne** Des tensions ont éclaté mercredi matin autour du piquet de grève bloquant l'accès du personnel à la prison de Marche-en-Famenne, lorsque la police et la direction ont voulu faire entrer les agents qui souhaitaient travailler. En début de matinée, un huissier de justice s'est rendu à la prison pour signifier une ordonnance levant le blocage dressé par les agents en grève. « C'était chaud, la situation s'est envenimée », explique un délégué syndical CSC présent sur place.